
Rectificatif à la recommandation BCE/2000/10 de la Banque centrale européenne du 5 octobre 2000 concernant la désignation des commissaires aux comptes extérieurs des banques centrales nationales

(«Journal officiel des Communautés européennes» L 259 du 13 octobre 2000)

Page 65, le considérant 2 est modifié comme suit:

au lieu de: «décision 98/317/CE du Conseil ^(?), conformément à l'article 109 J, paragraphe 4, du traité»

lire: «décision 98/317/CE du Conseil du 3 mai 1998 conformément à l'article 109 J, paragraphe 4, du traité ^(?)».
